

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 08 janvier 2021

Compte-rendu

Présents :

Membres bureau CLI Claude BOISSAY - André COPIN - Alain FOURCAULT - Gérard MAHAUD - Michel TINDILLERE

EDF Antoine GUILLAUMONT – Esther VOLOZAN

Secrétaire Maud MICHEL

Absents / excusés : Cédric OULES

1. Points d'actualité CNPE

Les 4 tranches du CNPE de Dampierre sont en fonctionnement depuis le 26 octobre 2020. Un arrêt automatique a eu lieu le 19 octobre sur la tranche 2 ; le redémarrage a été fait le 26 octobre.

L'ASR (arrêt pour simple rechargement) 2020 de la tranche 3 a été réalisé en 27,2 jours, soit une des meilleures performances d'EDF. Par ailleurs, aucun écart de sûreté ou de sécurité n'a été détecté lors de cet arrêt.

➤ Situation COVID :

EDF compte 2 cas de COVID avérés au 6 janvier 2021. Le bilan d'EDF fait état de très peu de malades à Dampierre depuis le début de la pandémie : 72 cas identifiés (cas isolés, contamination dans la sphère privée).

Les mesures barrières et le télétravail ont été mis en place très rapidement. De plus, la culture de la sécurité et de la radioprotection à Dampierre a également aidé à éviter les contaminations au sein des équipes.

➤ Evénements significatifs (cf. annexe) :

Un **ESS** (événement significatif pour la sûreté) **générique de niveau 1 a été déclaré le 29/09/2020** concernant un risque de non tenue au séisme de certains matériels du circuit de refroidissement intermédiaire du palier CPY (circuit RRI) : les supports des échangeurs du circuit RRI étaient susceptibles de ne pas résister en cas de séisme de niveau SMS (séisme majoré de sécurité).

A Dampierre, les réacteurs 1, 2 et 3 sont concernés. Les travaux de remise en conformité ont été réalisés.

Gérard Mahaud fait remarquer qu'il est inquiétant qu'un défaut de ce type soit mis en évidence 40 ans après la construction de ces matériels, cette non-conformité étant d'origine. André Copin rappelle que les prescriptions et obligations en matière de tenue au séisme ont beaucoup évolué depuis 40 ans.

Un **ESS générique de niveau 1 et 2 a été mis à jour le 14/12/2020** concernant des écarts de conformité de certains groupes électrogènes de secours.

A Dampierre, les réacteurs 2 et 3 sont concernés au niveau 1. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés.

Un **ESE** (événement significatif environnement) a été déclaré le 28/10/2020 concernant un déversement accidentel de fioul sur une chaussée interne au site. Quelques centaines de litres se sont répandus sur la chaussée, à la suite du déboîtement d'une tuyauterie. Un pompage a été mis en œuvre, ainsi qu'un décaissement du bitume et un curage du canal de rejet. Il n'y a pas eu de rejet de fioul dans le milieu naturel.

➤ Travaux à venir :

Des travaux d'hydro-démolition sont prévus sur les DUS (diesels d'ultime secours), pour remplacer les plots parasismiques qui sont non conformes : les DUS vont être surélevés de quelques mm par des vérins hydrauliques pour pouvoir effectuer ce remplacement. Les 4 DUS de Dampierre sont concernés, il s'agit d'un défaut générique.

Ces opérations vont avoir lieu du 8 au 11 février, de nuit, pour la tranche 2, puis en mai pour la tranche 1. Ces travaux seront réalisés en 2022 et 2023 pour les tranches 3 et 4.

Comme il s'agit d'opérations bruyantes, les maires de proximité vont être avertis en amont de leur mise en œuvre.

Gérard Mahaud demande s'il s'agit d'une erreur de conception ou de réalisation. EDF apportera une réponse à cette question ultérieurement.

➤ Programme industriel 2021 :

Des ASR sont prévus le 27 février pour la tranche 4 et le 8 mai pour la tranche 2. Une visite partielle est programmée le 18 septembre pour la tranche 3.

La tranche 1 démarrera sa 4^{ème} visite décennale le 19 juin (première VD4 des CNPE du Val de Loire). Cette opération est planifiée sur environ 160 jours, elle fera intervenir beaucoup de prestataires. Tous les travaux prévus pour la VD4 ne seront pas réalisés lors de cette opération : les travaux sont répartis en plusieurs lots échelonnés. EDF nous précisera ultérieurement les travaux concernés par ce premier lot et par les suivants.

Les VD4 des 3 autres tranches suivront, jusqu'en 2024.

Gérard Mahaud demande si les tranches vont être rechargées par du MOX. Antoine Guillaumont ne dispose pas de la réponse dans l'immédiat, il apportera la réponse ultérieurement. Il précise que les tranches 3 et 4 sont moxées, les tranches 1 et 2 ne sont pas moxées mais toutes les tranches sont moxables.

André Copin indique que le HCTISN a publié un document très riche au sujet de la VD4, et notamment la réponse de l'exploitant aux remarques émises lors de la concertation publique, concernant en particulier la piscine de stockage du combustible, le changement climatique, le vieillissement de l'enceinte et de la cuve, la protection contre la malveillance... (le document de l'exploitant est joint au présent compte-rendu).

Gérard Mahaud regrette que soit mis en avant l'objectif de rejoindre le niveau de sûreté de l'EPR, car il considère que ce niveau ne sera jamais atteint pour les réacteurs de la génération précédente. Ce niveau sera seulement approché, ce qui en fait malgré tout un grand bond en matière de sûreté.

2. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI

La prochaine réunion plénière de la CLI est programmée le 19 février après-midi à Orléans. Dans la mesure où la CLI n'a pas été réunie en plénière depuis février 2020, il est décidé de la maintenir dans tous les cas, quitte à l'organiser en mixte visio / présentiel (ce que permet la salle des délibérations de l'Hôtel du Département).

Sauf si la situation sanitaire se dégradait fortement d'ici là, pourraient participer en présentiel a minima les membres du Bureau, les représentants d'EDF, de l'ASN et de la préfecture, et les nouveaux membres désignés par les communes et les Communautés de Communes dans la limite des places disponibles.

Si les membres de la CLI ne peuvent pas venir en présentiel, Claude Boissay souhaite que les documents projetés soient envoyés aux membres par courrier et non par mail, car les documents ont plus de chance d'être lus s'ils parviennent sous format papier.

Ordre du jour prévisionnel :

- Actualités globales EDF, intégrant le COVID, les forages pour l'eau d'ultime secours, la VD4
- Point ASN sur la gestion du COVID (REX)
- Présentation rapide de la CLI pour les nouveaux élus + présentation de la nouvelle composition de la CLI (suite aux élections municipales) et du Bureau
- Point sur l'avancement de la campagne de distribution d'iode et sur l'exercice nucléaire prévu au CNPE de Saint-Laurent en mai 2021 (par la préfecture)
- Questions diverses : prévoir 30 mn à la fin

Concernant la campagne de distribution d'iode, face au faible taux de retrait des comprimés, Gérard Mahaud considère qu'il n'est pas acceptable de donner la priorité au respect du RGPD (règlement général sur la protection des données) plutôt qu'au moyen d'utiliser une meilleure base de données pour expédier les avis de retrait des comprimés en pharmacie - ce qui revient à privilégier la protection des données personnelles contre la sécurité de la population.

Il faudra également poser la question à l'ASN de ce qui a été fait depuis l'engagement du Président de l'ASN lors de la conférence des CLI de 2019 de faire en sorte que les difficultés remontées lors de cette campagne ne se renouvellent pas.

Compte tenu du contexte sanitaire et des incertitudes concernant la possibilité de tenir cette réunion, il est décidé d'organiser une **réunion de bureau exceptionnelle le lundi 1^{er} février à 15h au CIP du CNPE** afin de décider des modalités de tenue de cette réunion en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Cette réunion permettra également de caler le contenu des interventions lors de cette plénière.

3. Renouvellement de la composition de la CLI

✓ *Nombre de représentants élus :*

Le recensement des souhaits de représentation des communes est terminé : toutes les communes ont répondu au courrier envoyé en octobre dernier.

Au final, 14 communes qui étaient représentée par leur ComCom souhaitent désormais être représentée individuellement à la CLI, et 2 communes représentées individuellement souhaitent désormais être représentées par leur ComCom.

Depuis l'élargissement du PPI en 2019, la CLI dispose de 8 représentants des ComCom répartis de la manière suivante (en fonction du nombre de communes et d'habitants à représenter) :

- 3 représentants pour la CC Berry-Loire-Puisaye et la CC Canaux et Forêt en Gâtinais
- 1 représentant pour la CC des Loges et la CC Sauldre et Sologne (dans le Cher)
- Aucun représentant pour la CC du Val de Sully et la CC Giennes, étant donné que beaucoup de communes de ces ComCom sont déjà représentées en direct à la CLI

A la suite des souhaits de représentation exprimés par les communes, il est proposé 2 options pour le nombre de représentants des Communautés de communes :

- Soit on désigne 1 représentant pour chaque ComCom,
- Soit on désigne 1 représentant par ComCom hormis la CC Canaux et Forêt en Gâtinais qui garderait les 3 sièges dont elle dispose actuellement.

Compte tenu que 8 communes de la CC Canaux et Forêt en Gâtinais souhaitent être représentées via la ComCom, et que celle-ci a déjà délibéré pour nommer 3 membres titulaires et 3 suppléants à la CLI, la seconde option est retenue.

Pour le cas de la CC Berry-Loire-Puisaye, qui disposait également de 3 sièges jusqu'à présent, il est convenu de ne lui proposer qu'un seul siège, dans la mesure où la moitié des communes de cette ComCom (3 sur 6) souhaitent désormais être représentées en direct.

Par ailleurs, il faudra envoyer un courrier à la CC du Val de Sully et à la CC Giennes pour leur demander de nommer 1 représentant, étant donné qu'elles n'en ont pas actuellement.

Au final, selon cette nouvelle composition, la CLI comportera 52 membres élus (dont 33 représentants des communes et 8 représentants des ComCom), soit au total 78 membres contre 65 auparavant (cf. tableau ci-dessous).

Collège		Nb membres 2020	Option 1 2021	Option 2 2021
Elus	Députés	3	3	3
	Conseil régional	1	1	1
	Conseil départemental	7	7	7
	Communes	21	33	33
	ComCom	8	6	8
Associations		7	7	7
Syndicats		7	7	7
Experts		11	12	12
TOTAL		65	76	78

Option 1 = 1 représentant par ComCom

Option 2 = 1 représentant par ComCom sauf CC Canaux et Forêt en Gâtinais : on garde 3 représentants

- ✓ *Nombre de membres des collèges des associations, syndicats et personnes qualifiées :*

Selon le décret du 14 mars 2019, les collèges des associations, des syndicats et des personnes qualifiées doivent disposer d'au moins 10% des sièges chacun (par rapport au nombre total de membres à voix délibérative). Selon la nouvelle composition, ces 3 collèges devraient avoir au moins 8 membres chacun (en arrondissant).

Le collège des personnes qualifiées comporte 12 membres, donc remplit bien ce critère. En revanche, les collèges des associations et des syndicats ne comportent que 7 membres chacun.

Pour les associations, Gérard Mahaud propose de solliciter l'association « Les voix du nucléaire » (qui rassemble des professionnels du nucléaire). Il transmettra les coordonnées de cette association à Maud Michel pour qu'elle leur envoie un courrier en ce sens.

Pour les syndicats, la plupart des syndicats étant déjà représentés, il semble compliqué de trouver un membre supplémentaire, d'autant plus que les membres de ce collège se mobilisent très peu pour la CLI.

L'association « Ma zone contrôlée » avait fait acte de candidature, mais dans la mesure où elle ne dispose pas de représentant local, il est convenu de ne pas accepter de les intégrer à la CLI.

✓ *Nouvelle composition du Bureau*

Le Bureau de la CLI ne comporte plus de représentant du collège des élus. En revanche, il dispose désormais de 2 membres du collège des personnes qualifiées, étant donné que Michel Tindillère siège désormais à la CLI dans ce collège.

Pour équilibrer la composition du Bureau, il convient de trouver 2 représentants des élus : il est proposé de solliciter le maire de Neuvy-en-Sullias (Hubert Fournier) et le maire de Lion-en-Sullias (Johanny Hautin). Claude Boissay et Alain Fourcault se chargeront de les appeler pour savoir s'ils sont d'accord pour faire partie du Bureau.

Information post-réunion : MM. Fournier et Hautin ont été contactés et ont donné leur accord pour intégrer le Bureau de la CLI.

Par ailleurs, il est également décidé de proposer à un autre membre du collège des associations de siéger au Bureau. Il est proposé de solliciter Catherine Fumé, membre de l'association « Sortir du nucléaire Berry-Giennois-Puisaye ».

Claude Boissay et Alain Fourcault prendront contact avec elle pour savoir si elle accepterait d'intégrer le Bureau.

Pour ce qui concerne les syndicats, Maud Michel enverra à tous les syndicats représentés à la CLI un courrier pour savoir si l'un d'entre eux est volontaire pour faire partie du Bureau, en complément de Cédric Oulès pour la CFTC.

4. Retour sur le séminaire des Présidents de CLI (octobre-décembre 2020)

Alain Fourcault, Michel Tindillère et André Copin ont participé à ce séminaire organisé en visioconférence sur plusieurs sessions.

Les retours sur ce séminaire sont plutôt positifs car cela permet des échanges entre les CLI. Lors de la session de clôture, le rôle central du tandem « président de CLI / chargé de mission » a été mis en avant, ainsi que la nécessité de disposer d'un chargé de mission à temps plein pour pouvoir faire vivre la CLI pleinement.

Les CLI organisées en associations, comme celle de Belleville ou Saint-Laurent, ont en effet beaucoup plus de difficultés à mener à bien leurs missions car elles ne disposent pas des moyens humains ni des moyens logistiques nécessaires, comme peut en fournir un Département.

La nécessité de former les membres de CLI a également été évoquée par de nombreux participants, afin de leur permettre de mieux appréhender le domaine du nucléaire (domaine particulièrement technique et complexe).

Un compte-rendu des échanges sera envoyé par l'ANCCLI et sera diffusé à l'ensemble des membres de la CLI.

5. Retour sur la 32^{ème} conférence des CLI (7 au 11 décembre 2020)

Alain Fourcault, Michel Tindillère, André Copin ainsi que Maud Michel ont participé à certaines séances.

De nombreux thèmes ont été abordés, comme la gestion du post-accident, les modes de communication en temps de crise (exemple du COVID), les suites de la concertation avec le public pour la VD4-900, la montée en compétence des CLI et la relation avec le public.

En revanche, il n'a pas été relevé de messages forts de la part de l'ASN ou de l'ANCCLI comme cela avait été le cas lors de la session de clôture par l'ASN en 2019.

6. Retour sur la clôture de la consultation publique VD4-900 (point ajouté à la demande de Gérard Mahaud)

Gérard Mahaud a commencé à préparer un document explicatif sur la VD4-900, pour expliquer les enjeux et les modalités de ce 4^{ème} réexamen périodique aux membres de la CLI. Il précise qu'EDF dispose également d'éléments très pédagogiques sur ce sujet. Il transmettra ce projet de document aux membres du Bureau pour avis et compléments, notamment de la part d'EDF.

7. Points divers

✓ Rapport INSEE sur l'impact économique des CNPE

Un rapport INSEE vient d'être publié concernant l'impact économique des CNPE, notamment en termes d'emplois directs et indirects. Le rapport concerne les 4 CNPE du Val de Loire, avec un rapport spécifique pour chacun d'entre eux.

Le rapport concernant le CNPE de Dampierre est joint au présent compte rendu.

✓ Offre de formations de l'ANCCLI pour « monter en compétence »

L'ANCCLI propose une offre de formations à destination des membres des CLI. Ces formations peuvent être organisées sur les territoires, sous réserve de pouvoir mobiliser suffisamment de personnes.

Le Bureau propose d'organiser des formations en inter-CLI, de manière à ne pas faire déplacer des intervenants pour quelques participants seulement.

Lors d'une précédente réunion de Bureau, il a été question de relancer la rédaction de bulletins réguliers de la CLI à transmettre aux membres de la CLI. Gérard Mahaud a commencé à rédiger des éléments sur la présentation du nucléaire ; André Copin était également volontaire pour participer à ce projet.

L'objectif est de distiller des informations au fur et à mesure pour permettre aux membres de la CLI de monter en compétence et de mieux comprendre les phénomènes dont il est question en réunion plénière.

Pour André Copin, chaque membre de la CLI devrait visiter le site au moins une fois pour bien visualiser les choses. Il est proposé de profiter de la VD4 de la tranche 1 en 2021 pour organiser des visites de site pour les membres de la CLI. C'est en effet l'occasion pour les membres de pénétrer plus en profondeur dans le site.

✓ *Dates des prochaines réunions de CLI pour 2021*

Les prochaines réunions pour 2021 sont programmées comme suit (sous réserve de contre-indications liées au contexte sanitaire) :

- Réunion de Bureau extraordinaire : lundi 1^{er} février à 15h00 au CIP du CNPE
- 1^{er} réunion plénière : vendredi 19 février à Orléans
- Réunion de Bureau : mardi 1^{er} juin à 14h30
- 2^e réunion plénière : Dans la semaine du 28 juin au 2 juillet
- Réunion de Bureau : mardi 21 septembre à 14h30
- 3^e réunion plénière (réunion publique) : Dans la semaine du 11 au 15 octobre (en soirée)

Pour les réunions plénières, Esther Volozan fera des propositions de dates dans les semaines pré-fléchées en fonction de l'agenda de Sébastien Miossec.

✓ *Exercice nucléaire pour le CNPE de Saint-Laurent en mai*

Un exercice nucléaire sera organisé pour le CNPE de Saint-Laurent les 18 et 19 mai 2021. Cet exercice portera sur la gestion du post-accident.

Une réunion préparatoire est organisée par la préfecture le 28 janvier 2021, à laquelle la CLI de Dampierre est invitée. Alain Fourcault et Maud Michel participeront à cette réunion préparatoire.

Prochaine réunion plénière de la CLI :

**Le vendredi 19 février 2021 de 14h00 à 16h30
à Orléans (Hôtel du Département - salle des délibérations)**

ANNEXE

Événements significatifs (source EDF)

9/10/2020

Déclaration d'un événement significatif sûreté générique de niveau 1 (échelle INES), sur le risque de non tenue au séisme de certains matériels du circuit de refroidissement intermédiaire du palier CPY*

Le circuit de refroidissement intermédiaire (RRI) a pour fonction d'assurer, en fonctionnement ou à l'arrêt, la réfrigération des circuits auxiliaires des installations nucléaires. Il est lui-même refroidi au travers d'échangeurs par le circuit d'eau brute secourue.

Lors de contrôles menés sur le circuit RRI des réacteurs du palier 900 MWe*, il est apparu que certains échangeurs pouvaient présenter un défaut de tenue de ces matériels en cas de séisme de niveau SMS**.

Ces défauts portaient sur les supportages de ces matériels pour l'ensemble des réacteurs de Cruas, Gravelines, Saint-Laurent et Tricastin ainsi que pour les réacteurs de Chinon 1 & 2 et de Dampierre 1, 2 & 3.

Cet événement n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations.

Les travaux de remise en conformité des matériels ont été réalisés pour les réacteurs identifiés à date. Par ailleurs, les contrôles se poursuivent sur les autres réacteurs du palier CPY* afin d'identifier d'éventuels nouveaux écarts.

EDF a déclaré cet événement à l'Autorité de sûreté nucléaire le 29 septembre 2020 comme événement significatif sûreté générique de niveau 1 sur l'échelle INES, qui en compte 7 pour l'ensemble des réacteurs de Cruas, Gravelines, Saint-Laurent et Tricastin ainsi que pour les réacteurs de Chinon 1 & 2 et de Dampierre 1, 2 & 3.

** CPY : trente-deux réacteurs au Blayais, au Bugey, à Chinon, à Cruas-Meysses, à Dampierre-en-Burly, à Gravelines, à Saint-Laurent-des-Eaux, et au Tricastin.*

*** Le dimensionnement des systèmes d'une centrale nucléaire implique la définition de deux niveaux de séisme de référence : le séisme maximal historiquement vraisemblable (SMHV) qui est supérieur à tous les séismes s'étant produit au voisinage de la centrale depuis mille ans, et le séisme majoré de sécurité (SMS), séisme hypothétique d'intensité encore supérieure.*

17/12/2020

Mise à jour de l'événement significatif sûreté générique de niveau 1 et 2, relatif aux écarts de conformité de certains matériels des groupes électrogènes de secours des réacteurs des paliers 900 MWe, 1300 MWe et 1450 MWe

En cas de perte des alimentations électriques extérieures, les groupes électrogènes de secours fournissent l'électricité nécessaire aux matériels de sûreté d'un réacteur.

Depuis le 1^{er} avril 2019, EDF a engagé, en lien avec l'Autorité de sûreté nucléaire, une campagne de contrôles de conformité de l'ensemble des groupes électrogènes de secours du parc en exploitation.

Les contrôles sont réalisés durant les arrêts programmés pour maintenance des réacteurs.

Le 30 octobre 2019, les bilans de ces contrôles ont fait l'objet de la déclaration, par la Direction du Parc Nucléaire, d'un événement significatif de sûreté générique de niveau 1, auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Celui-ci est régulièrement mis à jour, en accompagnement de l'avancée de la campagne de contrôles, qui se poursuit au rythme des arrêts pour maintenance.

En fonction de la nature des défauts constatés et du potentiel cumul d'indisponibilité des matériels en cas de séisme, l'événement a été classé au niveau 1 ou au niveau 2 de l'échelle INES (qui en compte 7).

Il n'a eu aucun impact réel sur la sûreté des installations, à tout moment, plusieurs autres sources électriques étaient disponibles.

En effet, chaque réacteur dispose de deux sources électriques externes (une alimentation normale et une de secours) et de 3 sources électriques internes (deux groupes électrogènes de secours dédiés au réacteur et un groupe électrogène de secours ou une turbine à gaz commune à l'ensemble des réacteurs et pouvant alimenter en électricité n'importe lequel d'entre eux). Des diesels d'ultime secours (DUS) viennent en complément de l'ensemble de ces moyens. Les travaux de mise en conformité, sur tous les réacteurs concernés, ont été réalisés.

Le 14 décembre 2020, une actualisation du périmètre de cet événement a été réalisée.

A date, le périmètre de cet événement concerne :

Palier	Niveau 1	Niveau 2
Palier 900 MWe	14 réacteurs : Blayais 1, 2, 3 / Chinon 1, 2, 4 / Cruas 1, 2, 4 / Dampierre 2, 3 / Gravelines 1, 2 / Saint Laurent B1	1 réacteur : Cruas 3
Palier 1300 MWe	5 réacteurs : Belleville 2 / Cattenom 1, 3 / Saint-Alban 2 / Nogent 2	12 réacteurs : Belleville 1 / Cattenom 2 / Nogent 1 / Flamanville 1, 2 / Paluel 1, 2, 3, 4 / Penly 1, 2 / Saint-Alban 1
Palier 1450 MWe	3 réacteurs : Chooz B1, B2 / Civaux 1	-

23/10/2020

Déclaration d'un événement significatif environnement lié à un déversement accidentel de fioul sur une chaussée interne au site de Dampierre-en-Burly

Le vendredi 23 octobre 2020 à 15h25, une opération de prélèvement de fioul a eu lieu sur l'un des 4 groupes électrogènes d'ultime secours, situé dans la partie non nucléaire de la centrale de Dampierre-en-Burly. Lors de cette opération, une tuyauterie s'est partiellement déboîtée entraînant un déversement involontaire de 380 litres de fioul sur la voirie à l'intérieur du site.

La vanne de la citerne de fioul est alors fermée par les intervenants présents sur place pour interrompre le déversement. L'équipe d'intervention du site est immédiatement mobilisée et procède, de manière réactive, à l'isolement de l'ensemble du réseau d'eaux pluviales du site pour empêcher tout déversement à l'extérieur des installations.

Les barrages flottants déployés de manière préventive sur le canal de rejet* de la centrale ont permis d'empêcher tout déversement de fioul dans le milieu naturel. La surveillance renforcée de l'environnement mise en œuvre durant tout le week-end a permis de confirmer l'absence de fioul en dehors des installations de la centrale.

Bien qu'il n'y ait eu aucun impact sur le milieu naturel, cet événement a été déclaré, par la Direction de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, le 28 octobre 2020 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire comme « Évènement Significatif Environnement ». L'Autorité de Sûreté Nucléaire, la préfecture du Loiret, la Commission Locale d'Information et les maires des communes de proximité avaient été prévenus du déversement dès le 23 octobre 2020.

** Les effluents de la centrale nucléaire de Dampierre, après traitement, ne sont pas rejetés directement dans la Loire, mais dans un canal de rejet, qui est connecté au fleuve.*